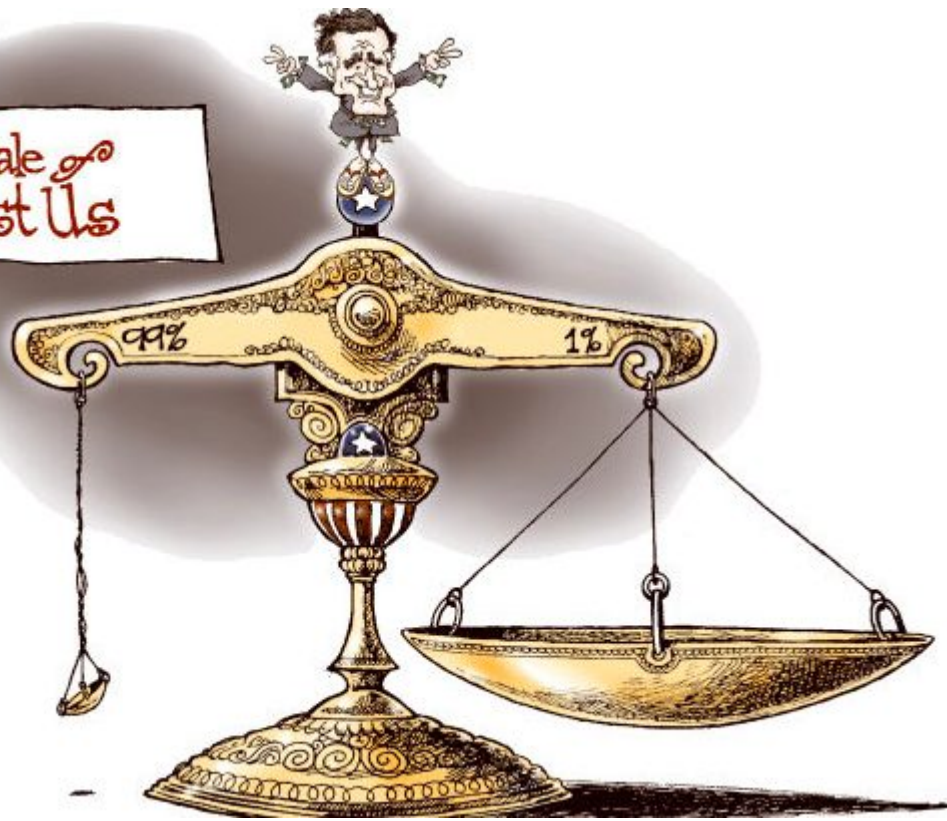


Des juges rêvent de 1789 ! Gare à la guillotine politique même à... gauche !

écrit par Jacques Martinez | 1 avril 2025

Billday
caglesart.com

Scale of
Just Us



AH PIS D'LA M...
QUE LE DERNIER FERME
LA LUMIÈRE EN PARTANT!



Des juges (*pas tous et, ne voulant pas donner à certains un motif de me faire des misères -n'en n'ayant pas les moyens-, je me garderai bien de citer leurs noms ou d'évoquer tel ou tel procès. À vous d'imaginer l'affaire qui vous viendra à l'esprit...*) **donc des juges ont décidé de faire fi (1) de l'indépendance de la**

justice dans certaines affaires, surtout celles marquant la vie politique !

Les juges, rappelons-le, ont un avantage exclusif sur toute autre profession : ils ne peuvent être sanctionnés pour avoir pris une décision même la plus aberrante qui soit ! Ils sont considérés comme infaillibles ! Peut-être parce qu'ils se prononcent « au nom du peuple ». Ce qui voudrait dire que ces juges, lorsqu'ils prennent une décision, se sentent investis, par la pensée, des réflexions de chacun d'entre nous ! J'ai du mal à croire qu'ils perçoivent des voix comme Jeanne d'Arc avant de combattre les Anglais -et eux, d'affronter les Français !- : sauf que, pour Jeanne, ce ne furent que les voix de quelques Saints dont Saint Michel alors que, pour les juges, ce serait celles de 68 millions de Français ! Donc cela se comprend que, de ce fait, ils n'écoutent, eux aussi, que « quelques voix », celles de certains de leurs amis, ni Saints, ni sains -du moins politiquement parlant- et ayant les mêmes idées politiques qu'eux... Et après, ils vous affirmeront qu'ils ont pris telle ou telle décision « au nom du peuple français » ! □

De qui se moquent-ils ? Mais de nous ! Nous qui sommes compris... (mais aussi des millions pris pour des c...) au sein du peuple français sans aucune possibilité de dire le moindre mot qui effleurerait le « ressenti » de tel ou tel juge suite à la moindre décision qui ne nous plairait pas :

□« *Passe ton chemin, vil gueux !* »

« *Peu m'importe ton avis, vilaine gueuse !* »

□**À croire que tout juge est un « super humain infaillible » sans aucune possibilité de se tromper en jugeant un autre être humain !** Celui-ci, de ce fait, moins qualifié que lui pour savoir ce qui est bien ou mal, dans telle ou telle affaire ! □Alors que les juges,

en majorité, sont conscients qu'ils sont faillibles, certains se prennent pour des Papes ou des Papesses : l'infailibilité(2) les habite, non, les envahit ! Comme au Vatican...

Et ce ne sont pas les Français étant politiquement d'un certain côté de l'échiquier qui peuvent s'en inquiéter : de tels juges « infailibles » peuvent aussi faire bénéficier de leur « infailibilité » des élus de tout bord ! Étant à l'abri de toute sanction, ils ne risquent au pire que d'être mutés dans le bureau d'à-côté avec, immanquablement, une promotion à la clef ! □ Pour quelle raison se gêneraient-ils ?

Mais à force de tirer sur la corde, celle-ci sera suffisamment longue pour s'y faire pendre... Heureusement que peu de juges pratiquent ce genre d'infailibilité dans leurs jugements.

□ **Pourquoi ne pas créer une assemblée « populaire » pour juger ces quelques juges !** Il suffirait, afin que celle-ci représente « le peuple français », de la composer en tenant compte du résultat du premier tour de la présidentielle - car il représente un éventail de toutes les tendances politiques et donc une image du « peuple français » !

En tenant compte des pourcentages obtenus par chaque candidat, ses 100 membres représenteraient les tendances politiques de l'ensemble des Français !

Une telle assemblée pourrait, entre autres, examiner les décisions prises par certains juges et pouvant porter à contestation. Ce serait bien « la Justice du Peuple » face à « l'ajustice de la justice » de certains juges !

Jacques MARTINEZ, journaliste, □ à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

(1) **fi** », onomatopée remontant au XIII^e siècle et descendant du latin « *fim* » signifiant... « *fumier* », ce qui colle parfaitement avec les décisions prises lors des procès auxquels vous pensez...-

(2) ...« Il y a cent cinquante ans, le 18 juillet 1870, la constitution Pastor Aeternus fut promulguée. Elle définissait les deux dogmes de la primauté du Pape et de l'infailibilité pontificale. »

- Site Vatican News :
<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2020-07/pape-150-ans-dogme-infailibilite-pontificale-primaute.html>